PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 17 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle et sur internet, par envoi tous ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Personnes excusées: *Mmes de Steiger Anne, Gremion Nathalie, Bapst Antoinette, Bapst Elodie*
MM. Bapst Laurent, Bapst Christophe, Aebischer Pierre

MM. Hubert Lauper et Alain Gremion sont nommés en qualité de scrutateurs.

M. le Syndic précise que dans le point 5, il y aura le point de vue de la commission financière.

Le tractanda est le suivant:

1. *Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 mai 2015*
2. *Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux (ACSMS)*
3. *Abolition au 31.12.2015 du Règlement communal du 13.03.2012 relatif à la gestion des déchets*
4. *Abolition au 31.12.2015 du Règlement organique du 18.01.2008 du service de défense contre l'incendie*
5. *Crédit d'investissement relatif à la pose d'une croix au lieu-dit « Champ de la Croix »*
6. *Divers*

1. Approbation du PV de la dernière assemblée du 18 mai 2015

M. Gilbert Bapst précise que lors de l'assemblée du mois de mai, il n'avait pas voulu dire de demander à Route Modernes de poser la croix en même temps qu'ils faisaient la réfection du chemin communal, mais c'était plutôt dans le sens que Routes Modernes fasse un geste pour la pose de cette croix. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 18 mai 2015 est accepté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux (ACSMS)

M. le Syndic précise que cette assemblée communale extraordinaire a notamment été convoquée suite à la demande de M. le Préfet de voter la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux (ACSMS). Il précise également que le Conseil communal a décidé de ne pas les imprimer, car il y aurait eu beaucoup de papiers, mais qu'il était possible de voir ces statuts sur le site internet de la commune. Mme Mary-Lise Bapst fait un résumé de la situation : suite à un problème constaté au sujet de la gestion de l'ACSMS, un audit

a été demandé. Le constat a été que chaque unité gérait son service avec un directeur, et qu'il était difficile d'avoir une vue d'ensemble. L'idée a donc été de modifier les statuts en regroupant les services (ambulance, foyer de jour, les homes, la fondation pour les soins à domicile), avec la création d'un poste de responsable pour toutes ces unités. De plus, la fondation sera aussi dissoute. Il y aura un directeur général, et un chef d'établissement pour chaque secteur. La limite d'endettement va également changer. Elle va passer de 13 millions à 30 millions pour l'achat de deux ambulances, l'agrandissement du bâtiment des ambulances, et il faudra également songer à faire des rénovations au bâtiment du home médicalisé qui date de 31 ans. La nouvelle organisation s'appellera « Réseau santé Sarine ». Ces changements seront effectifs seulement si les communes y sont favorables. Il faut une majorité de 75 % des communes favorables pour cette modification. M. Gilbert Bapst demande quand cette nouvelle organisation entrera en vigueur, Mme Mary-Lise Bapst lui répond que c'est pour 2016. Pour information, la commune de Belfaux a adopté ces statuts à une large majorité. M. Hubert Lauper précise que s'il y a une demande pour augmenter la limite d'endettement à 30 millions, c'est surtout pour éviter un référendum. La nouvelle clé de répartition sera de 75/25 avec un délégué pour 2'000 habitants. M. Gérard Brechbühl demande pourquoi l'audit a été demandé. Mme Mary-Lise Bapst lui répond que c'était lors d'une assemblée des délégués que cela a été décidé ainsi. M. le Syndic précise que c'est aussi pour professionnaliser le tout.

Au vote, la modification des statuts qui englobe l'augmentation de la limite d'endettement est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

3. **Abolition au 31.12.2015 du Règlement communal du 13.03.2012 relatif à la gestion des déchets**

   Suite à la fusion au 1er janvier 2016 avec Belfaux, M. le Syndic explique qu'il est logique d'abolir les règlements de la petite commune et de fonctionner dès le début avec les règlements de la commune de Belfaux. Cela simplifie l'administration, qui n'a pas besoin de fonctionner avec deux règlements encore pendant une période, et cela ne change quasiment rien pour les citoyens d'Autafond, car les taxes de Belfaux sont quasi identiques à celle d'Autafond. Par contre, en ce qui concerne le règlement scolaire, celui-ci reste en vigueur, car il était basé sur celui de Belfaux. M. le Syndic demande s'il y a des remarques. Personne ne prend la parole

   Au vote, le règlement communal sur les déchets est aboli à l'unanimité.

4. **Abolition au 31.12.2015 du Règlement organique du 18.01.2008 du service de défense contre l'incendie**

   Au vote, le règlement communal pour la défense contre l'incendie est aboli à l'unanimité.

5. **Crédit d'investissement relatif à la pose d'une croix au lieu-dit « Champ de la Croix »**

   En préambule, M. le Syndic rappelle que la loi sur les communes impose aux communes de présenter à l'assemblée communale un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Dans ce projet-là, le Conseil communal a estimé nécessaire et aussi symbolique de demander l'avis de l'assemblée communale. Trois devis sont présentés ce soir : deux pour une croix en bois, et un pour une croix en pierre. M. le Syndic précise qu'en ce qui concerne les deux projets en bois, ils n'ont pas été demandés pour « rivaliser » avec le projet en pierre, mais bien pour

que chacun puisse se décider selon son opinion. M. Louis Bapst donne quelques indications pour les devis en bois. Un devis a été demandé à la Menuiserie Barras qui se monte à Fr. 2'155.-. Le deuxième devis provient de l'association Prof-In à Courtepin, et se monte à Fr. 500.- pour la croix en bois, mais sans le socle. Le devis fourni par M. Alain Gremion, citoyen d'Autafond, pour la pose d'une croix en pierre, se monte à Fr. 2'673.-. M. Gremion explique qu'il s'est basé sur une pierre bleue de la Molière, car elle résiste mieux à l'extérieur. Les dimensions sont identiques à la croix qui est devant l'administration communale de Belfaux. Dans ce devis, le béton est compris ainsi que la taille de la pierre. M. le Syndic explique que quelques citoyens, et notamment M. Jean Aebischer, ont eu des contacts avec les autorités religieuses afin de savoir si elles seraient également d'accord de participer au projet. La paroisse catholique de Belfaux a donné son accord pour un don de Fr. 1'000.-. La paroisse réformée de Fribourg, dont certains citoyens de la commune font partie, seraient également d'accord de faire un don. Le Conseil communal les remercie d'ores et déjà. M. le Syndic rappelle que ces dons seraient faits pour la croix en pierre. Par contre, si l'assemblée communale déciderait de partir sur une croix en bois, il faudrait redemander aux autorités religieuses. Avec ces dons, le projet pour la croix en pierre serait ramené entre Fr. 1'000.- et Fr. 1'500.- de participation de la commune. M. le Syndic demande s'il y a des questions. M. Hubert Lauper demande s'il y aura une plaquette, ou s'il n'y aura que l'année qui sera gravée. M. Lauper pense qu'il serait bien d'ajouter une plaquette métallique et d'inscrire quelque chose également à propos de la fusion entre Belfaux et Autafond. L'assemblée est d'accord avec lui. M. Gremion se propose pour effectuer la plaquette. Mme Mary-Lise Bapst demande si c'est M. Gremion qui va faire le travail pour la croix en pierre. M. Gremion lui répond qu'il va commander la pierre à la carrière Pillonel, et que c'est bien lui qui va la tailler. M. Gilbert Bapst demande si le socle est inclus dans les deux devis en bois. Pour la menuiserie Barras c'est inclus, par contre, ce n'est pas inclus dans celui de Prof-In. M. Jean-Pierre Bapst demande s'il ne faudrait pas aussi restaurer la petite croix au milieu du village, car le socle est cassé. L'assemblée communale est d'accord avec sa proposition, et la réparation va être intégrée dans les comptes de fonctionnement. M. le Syndic demande l'avis de la commission financière, et s'excuse au nom du Conseil du fait qu'elle a été sollicitée tard. La commission financière n'est pas défavorable au projet, mais estime que le montant ne doit pas dépasser Fr. 1'000.-. M. Hubert Lauper estime qu'il ne faut voter que le projet en pierre. M. Eric Mauron pense aussi que le projet en pierre est le meilleur. M. Oswald Cotting dit que si le projet en bois passe, il faudra repeindre la croix régulièrement, alors que la pierre ne bouge pas. L'assemblée décide donc de ne voter que le projet en pierre. Avant de passer au vote, Mme Mary-Lise demande si la commune ne pourrait pas faire un don à l'association Prof-In qui s'occupe de jeunes en difficulté, étant donné que leur projet n'est pas retenu. M. Romain Bapst propose de leur demander de réparer la croix du milieu du village. M. Hubert Lauper estime qu'il serait mieux de faire un don. Le Conseil communal va donc faire un don à cette association.

Au vote, le projet en pierre est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Limitation de la circulation au Ch. des Roches : le Conseil communal n'a pas senti un grand enthousiasme des citoyens lors de l'assemblée du mois de mai 2015. Il a quand même demandé une analyse à un ingénieur des routes, qui a effectivement fait le constat que les routes sont étroites. La seule solution serait de mettre des gendarmes couchés, mais comme on est une commune agricole, cela n'est pas envisageable, ou de limiter la vitesse. Le Conseil communal avait déjà pris

contact avec le service des Ponts et Chaussées pour la limitation de la vitesse, mais celui-ci n'avait pas voulu entrer en matière. A ce sujet, il y a également le projet Valtraloc qui va être réalisé à Belfaux. M. le Syndic dit qu''l faudra être attentif à ce qu'il n'y ait pas un report de trafic sur Autafond. M. Lauper Hubert dit que lorsque le giratoire se fera, il faudra bien indiquer juste avant la maison de M. Paul Bossy que la chaussée est rétrécie.

Armée : rien de spécial à signaler. M. Romain Bapst dit que le début des travaux d'assainissement pour le stand de tir de Chésopelloz était prévu en juin 2015, mais ils n'ont pas encore commencés.

Elections communales : M. le Syndic rappelle que les élections communales sont prévues dimanche. Il souhaite bonne chance aux candidats et leur dit déjà merci pour le travail qu'ils vont accomplir. Ce serait bien d'avoir un bon taux de participation pour les dernières élections, comme c'est souvent le cas pour notre commune.

St-Nicolas : Mme Aebischer informe les citoyens que la St-Nicolas sera organisée pour la dernière fois à Autafond le samedi 5 décembre dès 18H00 au village.

M. le Syndic remercie toutes les personnes qui se sont impliquées. Un merci particulier à M. et Mme Hubert et Monique Lauper pour la mise à disposition de leurs locaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21H05 et convie les citoyennes et citoyens à la traditionnelle verrée.

La Secrétaire:	Le Syndic:
Laurence Aebischer	Adrien de Steiger